BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 554

2A – CORSE-DU-SUD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Ventes et cessions

499 729 374 RCS Ajaccio.
C&C.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Village d'Alata, 20167 Alata.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 5 août 2025, La société C&C , société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Village d'ALATA 20167 ALATA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 729 374 RCS AJACCIO, et la société CASTEL INVEST , société à responsabilité limitée au capital de 758 000 euros, dont le siège social est 5 Rue Maréchal d'Ornano 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 908 600 430 RCS AJACCIO, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société C&C par la société CASTEL INVEST . La société C&C ferait apport à la société CASTEL INVEST de la totalité de son actif, soit 212 566,10 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 110,88 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 212 455,22 euros. La société CASTEL INVEST détenant la totalité des 1 000 parts composant le capital social de la société C&C , il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de C&C détenues par CASTEL INVEST un boni de fusion de 12 455,22 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er août 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société C&C depuis le 1er août 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CASTEL INVEST . La fusion sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2025. La société C&C sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO au nom des deux sociétés le 7 août 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent.